

CRÉDIT | État des lieux

La demande des entreprises en recul

Les PME demandent moins de crédits, à court comme à long terme. C'est un effet de la crise, mais aussi de conditions d'octroi trop strictes. Les outils publics sont mobilisés.

La Banque nationale (BNB) a été chargée par le ministère des Finances de surveiller l'accessibilité des entreprises au crédit. Un groupe de travail réunit les acteurs concernés (Febelfin, Assuralia, FEB, Voka, UCM, Unizo, CBFA, BNB). Son dernier rapport indique surtout une baisse de la demande.

Le ralentissement de l'octroi de crédit bancaire aux entreprises belges s'est amorcé au début de l'année 2009 et perdure, que ce soit en termes de crédits à court terme ou de crédits à long terme. Les crédits à court terme sont en recul de 2,7 %, alors que l'année précédente, la croissance était de 23,9 % ! L'explication est simple : au début de la crise, les entreprises ont augmenté leurs crédits "court terme" car elles craignaient de manquer de moyens financiers.

Les crédits à long terme sont revenus d'une croissance annuelle de 11,8 % en avril 2008 à 7,1 % un an plus tard : traduction directe de la baisse des investissements.

Il est frappant de constater cette tendance alors que les taux d'intérêt ont connu une baisse significative. Elle est contrebalancée par un resserrement des conditions d'octroi (exigences de garanties et frais liés à la prise de nouveaux crédits). Plus dépendantes du crédit bancaire, ce sont les petites entreprises (surtout dans les secteurs de l'horeca et de l'immobilier) qui sont les plus touchées et mettent en avant des difficultés spécifiques : taux d'intérêt restant trop élevé, garanties exigées excessives et demandes d'information trop importantes.

Le groupe de travail poursuit donc ses travaux pour garantir l'octroi de crédit. La mise en place de l'assurance-crédit Belgacap (voir U&A n° 33 du 11 septembre 2009 >> [plus](#)) est une réponse toute récente. Il convient à présent de mieux utiliser les possibilités offertes par la Banque européenne d'investissement, en particulier pour l'accès au crédit des starters.

Les outils publics (Sowalfin, Fonds de participation, invests...) doivent poursuivre et intensifier leur action en 2010.

Ainsi font, fonds, fonds...

La crise les a mis à rude contribution ! Les gouvernements fédéral et wallon ont sollicité les outils publics que sont le Fonds de participation et la Sowalfin pour aider les entreprises à passer le cap de la crise, en matière de financement. Une lecture attentive de leurs rapports d'activités fournit de précieuses informations sur la manière dont les entreprises ont fait appel à leurs services...

Fonds de participation

Le Fonds de participation fédéral présente trois pôles d'activité : le crédit, les services et le Cefip (Centre de connaissance du financement des PME).

Dans ses activités de crédit, le Fonds propose sept produits différents pour répondre aux besoins de différentes cibles (entrepreneurs en phase de lancement, entreprises existantes, entreprises se développant à l'aide de Business Angel, demandeurs d'emploi, jeunes de moins de 30 ans...).

En 2008, pas moins de 2.126 dossiers ont été introduits auprès du Fonds dont 1.456 ont été approuvés ; ce qui représente un montant global de crédit de l'ordre de 89.000.000 €. Par rapport à 2007, le nombre de demandes a diminué de 9 % et le nombre d'approbations de 10,9 %. Quant au volume des crédits, il a diminué de 11,3 %.

Plus que les chiffres, c'est surtout l'évolution de l'offre des produits qui est intéressante pour les candidats entrepreneurs et pour les entreprises. Initio permet aux petites entreprises d'obtenir l'accord du Fonds avant de devoir négocier un cofinancement avec une banque. Quant à Casheo, il permet d'obtenir une avance de 80 % sur les créances détenues par les entreprises et dont les débiteurs sont les pouvoirs publics. Cette mesure a été prise afin de dégager du cash rapidement dans le chef des entreprises. En conclusion, deux nouveaux produits pour faire face à la crise. Et la crise, un pan entier du rapport d'activités y est consacré, avec notamment la mise en place du médiateur du crédit au début de cette année (voir U&A n° 6 du 13 février 2009 >> [plus](#)).

En six mois, le moins que l'on puisse dire, c'est que le médiateur n'a pas chômé. En effet, 51 millions d'euros d'encours de crédit sont traités en médiation, 266 premiers contacts téléphoniques ont abouti chez le médiateur, 1.828 équivalents temps plein étaient en jeu, 180 entreprises sont en médiation, 3 dossiers sont irrecevables, 93 dossiers sont clôturés et 1.157 emplois sont préservés ; 72 % des dossiers ont abouti à une solution et 93 % des emplois ont été préservés. Ce sont clairement les entreprises de moins de 50 salariés actives dans les secteurs du commerce et des services qui ont eu recours au médiateur. Avec succès très souvent. La création d'un service de médiation a permis de trouver des solutions concrètes pour nombre d'entreprises fragilisées à la recherche de crédit.

Sowalfin

En Wallonie, dans le cadre de ses activités de cofinancement, la Sowalfin a mis un budget de plus de 30.000.000 € à disposition des entreprises, pour 172 dossiers. L'activité connaît un certain ralentissement. Mais le montant moyen par dossier (190.388 €) a connu une augmentation de l'ordre de 4 % par rapport à 2007. Les entreprises en développement et en renforcement sont de loin les premières utilisatrices de ce produit (72 %).

À l'examen de l'activité de garantie, il ressort que tant le nombre de dossiers acceptés que le montant total des crédits garantis sont en augmentation : respectivement de l'ordre de 12 % et de 9 %. Les microcrédits ont, quant à eux, connu une nette diminution puisqu'on est passé de 76 à 42 dossiers, pour un montant de 491.186 € contre 897.218 € l'année précédente.

Suite à la crise, la Sowalfin s'est vu confier cinq nouvelles missions, ou plutôt, a vu certaines de ses missions élargies : augmentation du plafond global d'engagement en garantie porté à 500 millions d'euros contre 450 auparavant, couverture en garantie de lignes de crédit existantes lors de renouvellement pour une enveloppe globale plafonnée à 25 millions d'euros, élargissement progressif du champ d'application des activités de cofinancement (indépendants, professions libérales, services aux particuliers, commerce de détail) pour un montant minimum de 25.000 € et enfin, tout comme au niveau fédéral, une mission de médiation et de facilitation d'accès au crédit.